



Manifeste « Ville 30 »

Appel pour des villes et des villages à 30 km/h

La rue n'est pas une route

Rues, ruelles, impasses, artères et autres voies de nos villes ne sont pas de même nature que les routes régionales, rings et autres voiries rapides de transit. Une évidence pour tous ? Pas au regard du code de la route puisque la même logique routière s'y applique. Or les villes et villages ne sont pas réductibles à une somme de routes dont l'objectif premier serait de faciliter la circulation automobile, assignant à résidence les plus vulnérables et empêchant tout autre choix de mobilité. La nécessité de densifier harmonieusement les agglomérations pour lutter contre l'étalement urbain et la volonté d'y recréer du lien social nous font dire qu'il est temps d'agir pour les rendre plus conviviales !

Pour des villes et des villages respectueux de tous !

Enfant, parent avec poussette, senior, accidenté de la vie, cycliste, roller, piéton, chacun a droit à la ville, à son village. Un usage responsable de tous les modes de transport en est la condition, en particulier grâce à la modération des vitesses.

Avantages du 30 km/h en agglomération

La vitesse oblige le conducteur à porter son regard loin devant, l'isolant de son environnement immédiat. Plus le véhicule roule vite, plus ses distances d'arrêt s'allongent, l'accident devient presque inévitable. Or, si dans un choc à 50 km/h l'usager faible est tué une fois sur deux, ce n'est plus le cas qu'une fois sur vingt à 30 km/h. La réduction des vitesses diminue le nombre d'accidents, et aussi leur gravité. Cela se révèle au final profitable pour tout le monde (motorisés compris !).

Les nuisances sonores et la pollution baissent également avec la réduction de la vitesse. On constate même une baisse du trafic motorisé, au fur et à mesure que les modes alternatifs de déplacement (marche à pied, vélo) deviennent plus « sûrs ».

En agglomération, tous ces bénéfices s'obtiennent contre un allongement de seulement quelques secondes par kilomètre parcouru, ce qui est négligeable à l'échelle d'un trajet complet.

« Ville/Village 30 , espace à vivre » : tous acteurs !

Par cet appel, nous demandons à **tous les pouvoirs publics** de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire du 30 km/h la vitesse par défaut en agglomération, n'autorisant le 50 km/h que là où la fonction de transit motorisé domine largement et où les usagers faibles sont peu présents (ou bien protégés par des cheminements séparés).

Nous demandons aussi à chaque **citoyen** responsable (à commencer par nous-mêmes, signataires) :

- de rouler de manière apaisée partout où la vie locale est présente
- d'afficher son engagement citoyen à l'aide de l'autocollant « Ville 30, espace à vivre »
- de signer une pétition en ligne ou d'adresser une lettre à ses élus locaux demandant le passage en zone 30 de son quartier/son village/sa ville (via le site www.ville30.be)



Parents d'Enfants Victimes de la Route

